```
masculin pluriel = ceux. féminin pluriel = celles. neutre = ce.
```

2. Formes composées :

```
masculin singulier = celui-ci, celui-là. féminin singulier = celle-ci, celle-là. masculin pluriel = ceux-ci, ceux-là. féminin pluriel = celles-ci, celles-là. neutre = ceci, cela, ça.
```

Le pronom démonstratif remplace souvent un nom précédé d'un adjectif démonstratif (*Veux-tu cette chaise ou celle-là*). Pronom, il peut avoir toutes les fonctions du nom. Voir fonctions du nom. Quelques emplois particuliers sont présentés ci-dessous.

Ce: s'emploie très fréquemment comme sujet, presque toujours devant le verbe "être" (*C'est très beau*), ou devant un pronom relatif (*Ce que tu me dis me surprend*). "**Ce**" s'élide devant une voyelle, il s'élide en prenant une cédille devant un "a". (Voir ce pour les fonctions possibles, voir élision).

Celui, celle(s), ceux: doivent toujours précéder un participe, un complément introduit par "de", ou une subordonnée relative (*Je vous donne celle de ma fille. Je vous présente ceux qui ont triomphé ce matin. Voici son dessin, voici celui réalisé par mon fils*). Les autres constructions sont critiquées.

Les formes composées expriment un rapport nuancé par "ci" et "là". "Ci" exprime la proximité, "là" l'éloignement (*Prenez celui-ci* (le plus proche) *je prendrai celui-là* (le plus éloigné)). Dans une comparaison ou un parallèle, "ci" renvoie au dernier nommé, "là" au premier nommé.

Le pronom démonstratif a souvent un complément. Il fait partie, avec les indéfinis et les interrogatifs, des trois pronoms pouvant recevoir un complément (*Ceux d'entre nous. Celle de mes amies, etc.*).

Pronoms indéfinis

La plupart du temps, le pronom indéfini remplace un nom introduit par un adjectif indéfini (*Chacun se replia sur lui-même* = chaque auditeur, chaque homme, chaque assistant, etc.). Le pronom indéfini sert à désigner de façon vague des êtres ou des choses dont l'idée est **exprimée ou non** dans le contexte.

Comme l'adjectif indéfini, il présente des formes variées et peut exprimer des quantités nuancées. Certains adverbes de quantité (beaucoup, combien, assez, peu) jouent d'ailleurs parfois le rôle de pronoms (*Beaucoup sont revenus*).

Forme des pronoms indéfinis :

personne, rien, aucun(e), d'aucun(e)s, nul(e)s, l'un(e), l'autre, l'un(e) et l'autre, ni l'un(e) ni l'autre, pas un(e), plus d'un(e), plusieurs, tout, on, quelqu'un(e), quelque chose, autrui, certain(e)s, autre chose, chacun(e), tout un chacun, d'autres.

On range dans cette catégorie des locutions du type : je ne sais qui, dieu sait quel, n'importe quoi, etc.

"**Aucun**", qui au singulier marque une quantité nulle (*Je n'en veux aucun*), garde au pluriel l'idée d'une quantité partielle (*D'aucuns penseraient que tu l'as fait exprès* = certains).

"**On**" peut être introduit par l'article défini (*L'on s'amuse bien à ce que je vois*). Il est toujours sujet.

"Nul" s'accompagne toujours de l'adverbe de négation (Nul ne veut bouger le premier). Il est toujours sujet et ne s'emploie qu'au singulier.

Pronoms interrogatifs

Le pronom interrogatif est mis à la place d'un nom **introduit** par un adjectif interrogatif (*Qui a cassé le vase?* = quel homme, quelle femme, quelle personne, quel soldat, etc.). Le pronom indéfini sert à désigner de façon vague des êtres ou des choses dont l'idée est **exprimée ou non** dans le contexte.

Pronom, il a toutes les fonctions du nom qu'il soit en subordonnée ou en indépendante, voir fonctions du nom. Les formes des pronoms interrogatifs sont les mêmes que celles des pronoms relatifs moins "où" et "dont" ("où" se trouve dans l'interrogation mais il est toujours adverbe). Voir pronoms relatifs.

Comme pour les relatifs, certaines formes sont invariables "qui?, que?, quoi?, d'autres variables "lequel? laquelle? lesquelles?.

On emploie régulièrement des formes renforcées par les périphrases "est-ce qui?, est-ce que? (Qui est-ce qui a cassé le vase? Qu'est-ce que vous voulez?).

"Qui?" est normalement masculin singulier, il n'interroge que sur des personnes. Construit sans préposition, il est généralement sujet (*Qui est venu?*). Il peut être aussi attribut ou complément.

"Que?" est un neutre. Il est généralement COD mais il peut être attribut ou même sujet.

"Quoi?" est un neutre singulier. Il peut être sujet - dans l'interrogation directe (*Quoi de plus attendrissant?*). Mais il est toujours complément dans l'interrogation indirecte (*Il ne sait quoi dire. Savez-vous à quoi il pense?*).

Le pronom interrogatif peut avoir un complément. Il fait partie, avec les indéfinis et les démonstratifs, des trois pronoms pouvant recevoir un complément (*Qui d'entre nous le fera? Oui de mes amis...*).

Pronoms relatifs

Le pronom relatif est mis à la place d'un nom **introduit** par un adjectif relatif (*Je me souviens d'un homme qui avait dit l'avoir vu = qui* mis pour *lequel homme*). Mais, en même temps, le pronom relatif introduit un lien (une relation) entre les deux propositions. Il met donc en relation un nom (ou un pronom) avec une proposition qui explique ce nom ou ce pronom. (*Il y avait un enfant qui portait un gros bouquet*). Le nom (ou le pronom) que représente le pronom relatif est dit **son antécédent**.

Les pronoms relatifs sont simples ou composés :

1. formes simples invariables: "qui, que, quoi, dont, où".

2. formes composées :

masculin singulier : lequel, duquel, auquel. féminin singulier : laquelle, de laquelle, à laquelle. masculin pluriel : lesquels, desquels, auxquels. féminin pluriel : lesquelles, desquelles, auxquelles.

3. on peut ajouter à ces formes, d'autres composés, pris comme des **relatifs indéfinis** : quoi que ce soit qui, qui que ce soit qui, quiconque, qui que, quoi que, etc.

Variable ou non, c'est l'antécédent qui décide du genre et du nombre (*La femme qui est venue*. *L'homme qui est venu*).

L'antécédent peut être :

- **un** nom (ou syntagme nominal) : C'est la jolie petite maison en bois qui lui plaisait tant.
- **un** pronom (surtout personnel ou démonstratif) : *C'est vous qui êtes venu hier. Parmi tous ces livres celui qu'il préfère c'est celui-ci.*
- un adjectif qualificatif : C'est la plus grande que j'ai vue.
- un adverbe de lieu (ici, là) : C'est là que nous étions. C'est ici que nous avions mangé.
- **parfois toute une** proposition : *Finissez votre travail après quoi nous verrons*.

Remplaçant du nom, le pronom relatif peut avoir toutes les fonctions du nom. S'il n'est pas introduit par une préposition, il est toujours le premier mot de la proposition.

Quelques emplois particuliers méritent attention :

"dont": peut s'appliquer à des personnes ou à des choses. Il est souvent complément de nom (*Le spectacle dont nous parlons*), mais il peut avoir bien d'autres fonctions. Complément de l'attribut, du verbe, du complément d'objet direct, du sujet, il marque la cause ou la possession, la matière, la manière, le moyen, etc. Il peut même, parfois, avoir une double fonction, complément du sujet et du complément d'objet (*Les pauvres femmes dont les époux gaspillent la fortune*).

"qui": comme sujet, s'applique à des choses ou des personnes (*Celui qui a dit ça est un menteur. Prenez la route qui tourne*). Comme complément, "qui" est précédé d'une préposition et ne s'applique pas aux choses (*La femme à qui il envoie des fleurs*).

"que" : s'applique à des personnes ou des choses. Il peut être sujet, complément ou attribut. Il est généralement complément d'objet direct (*Voici le livre que j'ai aimé*). Voir "que" pronom relatif

"quoi": ne s'applique qu'à des choses, il est toujours complément et presque toujours précédé d'une préposition (*Il a de quoi faire. Voici de quoi nous parlions*).

"où": ne s'applique qu'à des choses et est toujours complément circonstanciel de temps ou de lieu.

Verbe

Verbe (description)

Le verbe est le mot essentiel de la langue. Il varie en mode, en temps, en voix, en personne (voir personnes grammaticales) et en nombre. Au participe passé il varie parfois en genre.

Un description complète du verbe doit prendre en compte tous ces éléments.

On distingue en premier les verbes **d'action** et les verbes **d'état**. Un verbe d'action exprime une action faite ou subie par le sujet (*Il lance une pierre. Il réfléchit. L'arbre est découpé.*). Un verbe **d'état** (sembler, paraître, devenir rester, demeurer, etc.) exprime un état du sujet (*Il semble triste*).

Le verbe **d'action** peut se présenter sous deux (trois) aspects, selon la position du sujet par rapport à l'action que décrit le verbe, c'est ce que l'on appelle ses **voix**. Il est à la **voix active** si le sujet fait l'action (*Pierre construit une maison*), il est à **la voix passive** si le sujet subit l'action (*Une maison est construite par Pierre*). Certains grammairiens considèrent le verbe pronominal comme une **voix moyenne**. Certains verbes n'existent qu'à la forme (ou voix) pronominale (*se souvenir*, *s'écrier*, *s'abstenir*, *etc.*).

Après avoir cerné sa voix il faut préciser le sens du verbe. Pour un verbe **d'action** on dira s'il est transitif ou intransitif (les verbes d'**état** ne sont pas transitifs, ils ont pour rôle de relier l'attribut au sujet, ce sont des verbes **attributifs**). Pour un verbe pronominal il faudra préciser ses divers sens possibles "réfléchi, réciproque, **passif**, **subjectif**" voir pronominal.

Quelle que soit sa voix un verbe à sept modes possibles "indicatif, conditionnel, impératif, subjonctif, infinitif, participe, gérondif". Voir modes ou directement un des modes.

Après avoir défini le mode, il faut préciser le **temps** (présent, imparfait, futur, passé, plus-que-parfait). Voir temps (du verbe) ou directement un de ces temps.

Les personnes et le nombre : première personne, deuxième, etc. Voir personnes grammaticales.

Le modèle de conjugaison. Voir conjugaison. Les tournure ou forme du verbe, on distingue les tours : affirmatif, interrogatif, interro-négatif (*Il mange. Mange-t-il? Ne mangera-t-il pas?*). Voir interrogative, négation.

La construction peut être **personnelle** ou **impersonnelle**. Certains verbes sont essentiellement impersonnels (les verbes décrivant des phénomènes météorologiques + **il faut, il s'agit, il appert**). De nombreux autres peuvent se construire des deux manières (*Un accident m'est arrivé, Il m'est arrivé un accident*). Voir impersonnels.

Accord du verbe

Accord du verbe (règles générales)

Le verbe s'accorde **en nombre et en personne** avec son sujet, que le sujet soit exprimé ou sousentendu.

Les voitures avancent, foncent, roulent vers le front.

S'il existe plusieurs sujets, le verbe se met au pluriel.

Le cheval et la jument galopent vers le bois.

Le verbe ne marque pas le genre du sujet (*il ou elle mange*); seul le participe passé l'indique. Voir sur cette question l'accord du participe passé.

Si les sujets ne sont pas de la même personne, l'usage impose un ordre de priorité :

la première personne l'emporte sur la seconde.

Toi et moi = pluriel première personne (*Toi et moi sommes venus*).

La première personne l'emporte sur la troisième.

Lui et moi = pluriel première personne (*Lui et moi sommes venus*).

la deuxième personne l'emporte sur la troisième.

Toi et lui = pluriel deuxième personne (Toi et lui êtes venus).

De nombreuses questions sont traitées par des règles particulières : les sujets collectifs, les adverbes de quantité, le cas de plusieurs sujets, etc. Vous pouvez donc consulter selon vos besoins les entrées ci-dessous.

Sujet nom collectif, nom de fraction ou adverbe de quantité

I. Un nom collectif est un nom constituant une collection (*un groupe, une foule, une multitude, etc.*). Lorsqu'il est suivi du nom qui représente les éléments de cette collection (*un groupe de soldats, une foule de manifestants, une multitude d'oiseaux, etc.*), le verbe s'accorde, selon le sens, tantôt avec le nom collectif (singulier), tantôt avec son complément (pluriel).

La multitude de soldats avançait sur un seul front. C'est la multitude qui avance.